



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2018-195

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2018

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2018-06-08-002 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle gestion publique -  
secteur local - Gestion des collectivités et établissements publics locaux - domaine Centres  
Hospitaliers (2 pages)

Page 3

75-2018-06-07-007 - Arrêté portant délégation de signature au responsable régional de la  
Politique Immobilière de l'Etat (1 page)

Page 6

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-06-08-002

Arrêté portant délégation de signature - Pôle gestion  
publique - secteur local - Gestion des collectivités et  
établissements publics locaux - domaine Centres  
Hospitaliers



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le **- 8 JUIN 2018**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### AVENANT n° 1-2018

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret en date du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

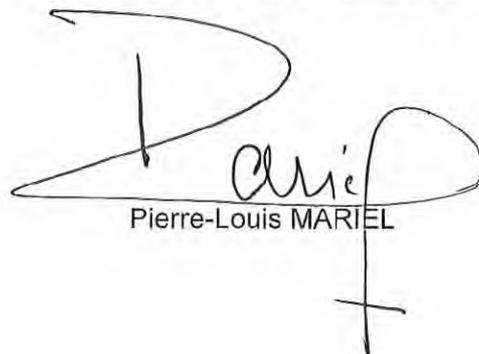
## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<b>Division</b> <b>GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>	
<b>Domaine CENTRES HOSPITALIERS</b>	
<b>Nom - Prénom</b> <b>Grade - Fonction</b>	<b>Pouvoir</b>
<b>Mme Viviane BESTARD</b> Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques Chargée de mission	Reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Domaine Centres hospitaliers.

La délégation de signature précédemment accordée à M. Pierre PACHARM, responsable du domaine Centres hospitaliers est supprimée.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris,



Pierre-Louis MARIÉL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-06-07-007

Arrêté portant délégation de signature au responsable  
régional de la Politique Immobilière de l'Etat



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

Le 7 Juin 2018

**Délégation de signature**

**L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

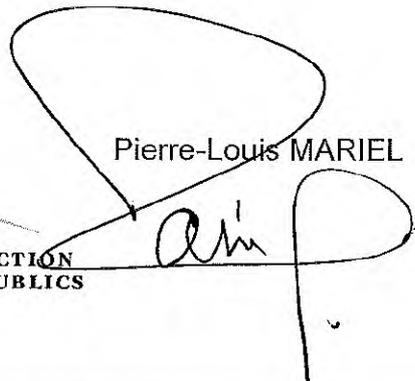
Vu la décision du directeur général des Finances Publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

décide :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donné à M. Michel LAFFITTE, administrateur général des finances publiques, responsable régional de la Politique Immobilière de l'État.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Pierre-Louis MARIEL

  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS